

**DECISION N°2021-01-27**

Le directeur général de l'Agence Française d'Expertise Technique Internationale

Vu la loi n°2010-873 du 27 juillet 2010 modifiée relative à l'action extérieure de l'Etat,

Vu le décret n°2014-1656 du 29 décembre 2014 relatif à l'Agence Française d'Expertise Technique Internationale, notamment son article 11 relatif aux pouvoirs du directeur général,

Vu le décret du 28 novembre 2018 portant nomination du directeur général de l'Agence Française d'Expertise Technique Internationale,

Je soussigné, Jérémie PELLET, dûment habilité en ma qualité de Directeur Général d'Expertise France, mandate :

François TIROT, Directeur de l'Agence Française de Développement à Bamako, à l'effet de signer en mon nom et pour le compte d'Expertise France le Protocole d'accord entre Expertise France et le Gouvernement de la République du Mali pour la mise en œuvre du Dispositif d'Appui des Conseillers en Régions (DACR).

Paris, le 17 mars 2021



Spécimen de signature :

**François TIROT**  
Directeur de l'AFD



**Jérémie PELLET**  
Directeur Général